

## COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

### SÉANCE DU 29 MAI 2017

Le vingt-neuf mai deux mille dix-sept à dix-neuf heures, les membres du Conseil Municipal élus, se sont réunis au lieu ordinaire sur la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Maire, conformément aux articles L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriale (CGCT)

**PRÉSENTS** : Jean-Jacques THOMAS - Michel BOMBARD — Nicole ZAMBLERA – Mathieu SMETRYNS – Jacqueline POLU — Sylvie COURTAUT – -Philippe PIOCELLE – Francis GRAVELEINE – Didier CATHELAIN - Christophe DUMOTIER.

**ABSENT EXCUSE** : Agnès RUFIN – Cécile LEVASSSEUR – Aurélie VINCENTI - Delphine MENOUE - Alain VASSEUR.

#### **PROCURATION** :

Alain VASSEUR donne pouvoir à Jean-Jacques THOMAS.

Agnès RUFIN donne pouvoir à M. BOMBARD.

### **ORDRE DU JOUR**

1. Désignation d'une secrétaire de séance.
2. Approbation du compte rendu de réunion du 16 février 2017
3. Avenant n°1 de la tranche conditionnelle n° 01 du marché « Aménagement et mise en conformité de la Mairie et local annexe » des entreprises.
4. Décisions modificatives au budget primitif 2017
5. Modification de la taxe foncière non bâtie.
6. Régularisation sur la délibération de l'emprunt CAF à taux zéro.
7. Composition des permanences du bureau de vote des élections législatives du 11 et 18 juin 2017.
8. Convention de partenariat septembre 2016 – juin 2019 – Théâtre du Beauvaisis.
9. Courriers divers.

La séance est ouverte à 19 heures, sous la Présidence de Monsieur Jean-Jacques THOMAS, Maire, qui annonce l'ordre du jour.

#### **1. Désignation d'une secrétaire de séance**

Le Conseil Municipal choisit pour secrétaire de séance, Madame Nicole ZAMBLERA.

#### **2. Compte rendu des séances des 6 avril et 29 mai 2017**

Après lecture du compte rendu de la séance du 16 février 2017, le Conseil Municipal décide en raison d'une erreur sur

**3. AVENANT 1 DE LA TRANCHE CONDITIONNELLE n° 01 DU MARCHÉ  
« Aménagement et mise en conformité de la Mairie et local annexe » des  
entreprises.**

Monsieur le Maire indique aux membres présents qu'il conviendrait d'entreprendre la passation des avenants suivants :

**Lot 2 - MENUISERIE ALUMINIUM - Entreprise GROULT METALLERIE**

A la demande du Maître d'Ouvrage, la réalisation de travaux complémentaires concernant l'aménagement et la mise en conformité de la mairie : remplacement de menuiseries existantes situées en pignon côté église en lieu et place des anciennes menuiseries.

Cette modification entraîne une plus-value de 7.958,55 € HT sur la tranche conditionnelle n°1.

En conséquence le marché de travaux de l'entreprise GROULT METALLERIE se trouve porté pour la tranche conditionnelle 1 de 0 € HT à 7.958,55 € HT.

**Lot 3- PLATRIERIE MENUISERIE BOIS FAUX PLAFONDS – Entreprise TRIDON**

A la demande du Maître d'Ouvrage, la réalisation de travaux complémentaires concernant l'aménagement et la mise en conformité de la mairie : création de locaux d'archives sur étage.

Cette modification entraîne une plus-value de 21.500,00 € HT sur la tranche conditionnelle n°1.

En conséquence le marché de travaux de l'entreprise SARL TRIDON se trouve porté pour la tranche conditionnelle 1 de 29 510,17 € HT à 51 010,17 € HT.

**Lot 4 - ELECTRICITE VENTILATION – Entreprise ELECTRICITE DU THELLE**

A la demande du Maître d'Ouvrage, la réalisation de travaux complémentaires concernant l'aménagement et la mise en conformité de la mairie :

- Mise en place de nouveaux éclairages sur local archives et modification du réseau VMC.
- Éclairage extérieur

Ces modifications entraînent une plus-value de 4.775,00 € HT sur la tranche conditionnelle n°1.

En conséquence le marché de travaux de l'entreprise ELECTRICITE DU THELLE se trouve porté de comme 29 905,00 € HT à 34 680,00 € HT.

**Lot 7 - PEINTURE – SOLS SOUPLES – Entreprise SPRID**

A la demande du Maître d'Ouvrage, la réalisation de travaux complémentaires concernant l'aménagement et la mise en conformité de la mairie : travaux complémentaires de peintures sur local archives + pose d'un sol PVC à haute résistance.

Cette modification entraîne une plus-value de 7.790,70 € HT sur la tranche conditionnelle n°1.

En conséquence le marché de travaux de l'entreprise SPRID se trouve porté pour la tranche conditionnelle 1 de 12 355,71 € HT à 20 146,41 € HT.

**Lot 9 - VRD – Entreprise OISE TP**

A la demande du Maître d'Ouvrage, la réalisation de travaux complémentaires au niveau de la voirie concernant l'aménagement et la mise en conformité de la mairie.

Cette modification entraîne une plus-value de 15.870,10 € HT sur la tranche conditionnelle n°1.

En conséquence le marché de travaux de l'entreprise OISE TP se trouve porté pour la tranche conditionnelle 1 de 0 € HT à 15.870,70 € HT.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :**

- Approuve la passation des avenants comme indiqué dans le rapport à la commission d'appel d'offres pour les lots 2, 3, 4, 7, et 9
- Autorise Monsieur le Maire à signer l'ensemble des documents afférents à la passation des avenants cités ci-dessus.

**4. BUDGET 2017 – DECISIONS MODIFICATIVES**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'après vérification sur l'emprunt CAF à taux zéro, encaissé et imputé à tort au compte 1323 en recettes d'investissement pour un montant de 120 393.11 € réparti de la façon suivante 72 451.11 € de subvention puis 47 942.00 € en emprunt CAF à taux zéro.

Il convient de porter ces modifications au budget primitif 2017 afin de constater les 47 942 € en encaissement comme prêt et d'effectuer les remboursements sur le compte 16818.

**Opération d'ordre**

Dépenses d'investissement		
Compte 1323	+	47 942.00 €
Recettes d'investissement		
Compte 16818	+	47 942.00 €

**Opération réelle**

Dépenses d'investissement		
Compte 16818	+	6 392.26 €
Compte 1641	-	3 196.13 €
Compte 21311/36	-	3 196.13 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal

**DECIDE** à l'unanimité d'effectuer ces décisions modificatives au budget primitif 2017.

**5. MODIFICATION DU TAUX DU FONCIER NON BATI**

Monsieur le Maire rappelle la délibération prise en date du 06 avril 2017 relative au vote des taux de contributions directes pour l'exercice 2017.

Après vérification du contrôle de légalité, il convient d'apporter la modification suivante :

En effet, le taux TH fixé à 8.83 % ne permet pas un vote de taux FNB à 41.24 %. Celui-ci ne peut être supérieur à 41.23 %.

Par conséquent, il convient de modifier le taux FNB et de le porter à 41.23 %.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

**DECIDE** à l'unanimité de porter la taxe foncière non bâtie à 41.23 %.

**6. REGULARISATION SUR LA DELIBERATION EMPRUNT CAF TAUX ZERO**

**Aide financière - Emprunt du groupe scolaire incluant les locaux périscolaires**

Monsieur le Maire rappelle à l'ensemble du Conseil municipal, qu'une convention d'aide financière à l'investissement pour la réalisation d'un groupe scolaire incluant les locaux périscolaires avait été signé en date du 20 janvier 2014 entre la commission d'action sociale de

la Caf et la commune. Il indique au Conseil Municipal que le versement de l'aide financière s'élevait à 128 826 € répartie de la façon :

- Une subvention de 80 884 €
- Un prêt sans intérêt de 47 942 € remboursable en 15 annuités.

Afin de régulariser la délibération sur la partie emprunt à taux zéro; monsieur le Maire demande au conseil municipal de bien vouloir délibérer :

Après examen de la présente convention d'aide financière à l'investissement présentée à ce jour, le Conseil Municipal,

**DECIDE** de valider l'emprunt d'un montant de 47 972 €uros auprès de la CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES DE L'OISE, sur une durée de 15 ans à un taux fixe de 0% - échéance annuelle de 3 196.13 €uros – frais de dossier 0%.

**AUTORISE** Monsieur le Maire de rembourser le prêt de 47 942 €uros accordé sans intérêts en 15 annuités dont 14 à 3 196.13 €uros et une à 3196.18 €uros à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2016.

## **7. ELECTIONS LEGISLATIVES**

### **BUREAU DE VOTE SCRUTINS DES 11 et 18 juin 2017**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

**FIXE** comme suit le bureau de vote du scrutin du 11 juin 2017 pour le 1<sup>er</sup> tour des élections législatives ;

08h00 à 10h30	Mr. Francis GRAVELEINE Mr. Mathieu SMETRYNS Mme TRIBHOU Lydie
10h30 à 13h00	Mr Jean-Jacques THOMAS Mr Alain VASSEUR Mr Christophe DUMOTIER
13h00 à 15h30	Mme Sylvie COURTAUT Mr Michel BOMBARD Mme Cécile LEVASSEUR
15h30 à 18h00	Mr Didier CATHELAIN Mme Agnès RUFIN Mme Aurélie VINCENTI

**FIXE** comme suit le bureau de vote du scrutin du 18 juin 2017 pour le 2<sup>ème</sup> tour des élections législatives ;

08h00 à 10h30	Mr. Francis GRAVELEINE Mr. Mathieu SMETRYNS Mr. Jean-Philippe PIOCELLE
10h30 à 13h00	Mr Jean-Jacques THOMAS Mr Alain VASSEUR Mme Nicole ZAMBLERA
13h00 à 15h30	Mme Sylvie COURTAUT Mr Michel BOMBARD

	Mr Christophe DUMOTIER
15h30 à 18h00	Mr Didier CATHELAIN Mme Agnès RUFIN Mme Lydie BRACONNIER

### **8. THEATRE DU BEAUVAISIS – Convention de Partenariat 2016 / 2019**

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de renouveler la convention entre la Commune et l'Association le Théâtre du Beauvaisis afin de permettre aux élèves scolarisés à partir de la moyenne section de classe maternelle jusqu'au CM2 de découvrir des spectacles de théâtre, de danse, de musique dans le cadre des activités scolaires et extrascolaires.

Le Conseil Municipal, après examen de la convention de partenariat et de financement, et en avoir délibéré,

**DECIDE** de renouveler la convention entre la Commune et l'Association le Théâtre du Beauvaisis.

**DONNE POUVOIR** à Monsieur le Maire pour signer les documents à intervenir.

**INSCRIT** les crédits nécessaires au Budget 2017.

### **9. COURRIERS DIVERS**

#### **a) Courrier de Mr et Mme PICARD**

Monsieur le Maire donne lecture du courrier de Madame et Monsieur Hugues PICARD habitant de Laboissière, nous faisant part de dégradations dans leur jardin sur le grillage qui se trouve en mitoyenneté avec le stade de foot. Ils demandent que leur mécontentement soit rapporté auprès des entraîneurs et du responsable du Club de foot afin de mieux encadrer leurs jeunes joueurs.

Le nécessaire sera fait auprès du Président de l'association « l'Amicale des Jeunes ».

#### **b) Courriers de remerciements – Subventions 2017**

Monsieur le Maire donne lecture de deux courriers de remerciement, l'association Générations Loisirs ainsi que celle de RéZoArt.

#### **c) Tirage au sort des membres du Jury d'assises**

Mr le Maire rappelle que le conseil municipal doit constituer la liste annuelle du jury d'assises pour l'année 2018. Cette liste doit comporter un nombre de noms d'électeurs tirés au sort correspondant au triple de celui arrêté par le Préfet, soit trois noms.

Après tirage au sort, les trois noms des électeurs seront adressés à la Préfecture de l'Oise au bureau de la réglementation et des élections avant le 15 juillet 2017.

**L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h15**

**Le Maire,**

**Jean-Jacques THOMAS**